

Nombre de membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
42	42	34

DELIBERATION n°2012/20

L'An deux mille douze et le jeudi 16 février à 20 heures 30, le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, **légalement** convoqué le 9 février, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au Foyer Rural de Béost, sous la présidence de M. Francis COUROUAU, Président de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau.

Présents titulaires : M. CAMBOT, SARTHE, AUSSANT, CASADEBAIG Didier, BELESTA-LABOURDETTE, LOURTEIG, BAYLAUCQ, BARATS, PAROIX, MARTIN, CARRERE, CARRERE-GEE, MASONAVE, MIGNE, CASAU, CASADEBAIG Robert, SACAZE, LABERNADIE, SARRAILH, LASSEBIE, SANZ, BOUSQUET, BOUSSOU, PASQUINE, COUROUAU et Mesdames CLAVIER, MOURTEROT, GANTCH, HELIP, LAMOURE, MOUNAUT, TOUTU, NOUGUE-DEBAT et CASENAVE.

Présent(s) suppléant(s) :

Secrétaire de séance : Mme GANTCH

REÇU

le 22 FEV. 2012

SOUS-PRÉFECTURE
OLORON S^TE MARIE

OBJET : TOURISME – Demande de subvention pour la transhumance

Monsieur le Président précise que la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau compte organiser, comme chaque année, l'accueil des transhumants sur le plateau d'Aneou. Cette manifestation est l'occasion de valoriser cette activité ancestrale, le métier de bergers ainsi que les produits locaux.

En parallèle, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau a diffusé des supports de communication autour de la Fête de la Transhumance.

Le montant prévisionnel est de 2000 euros.

Les demandes de subvention auprès du Parc National pour 2012 devant être effectives avant le mois de mars,

Où l'exposé de Monsieur le Président et après en voir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subvention pour la mise en œuvre de ce programme auprès du Conseil général des Pyrénées-Atlantiques et du Parc National des Pyrénées, pour un montant aussi élevé que possible.



Pour extrait certifié conforme,
Le Président,

Francis COUROUAU